

Juillet 2012

Secteur associatif sanitaire et social

Bilan des créations d'associations et de l'emploi en 2011

Juillet 2012

En bref

Disposer de chiffres réguliers et fiables est devenu aujourd'hui indispensable pour bien comprendre l'évolution de l'emploi et du poids économique des associations sanitaires et sociales.

Ce travail fait suite aux fiches pratiques du Cnar Social, médico-social et santé, porté par l'Uniopss, publiées depuis novembre 2009. Il comporte les dernières informations disponibles concernant la dynamique de création d'associations dans le secteur sanitaire et social, d'une part, et le bilan complet et définitif de l'emploi en 2011, d'autre part.

Mots clés

Emploi, masse salariale, salaire moyen par tête, secteur privé lucratif.

Auteur

Cécile Bazin, Directrice Recherches & Solidarités

Avec la collaboration de Jacques Malet, Président Recherches & Solidarités et Christine Chognot pour l'Uniopss

Plan

I- Les créations d'associations dans le secteur sanitaire et social

II- Le bilan de l'emploi en 2011

Annexe : Définitions et précisions méthodologiques sur l'emploi

L'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux) est le Centre national d'animation et de ressources (Cnar) Action sociale, médico-sociale et santé au sein du Dispositif local d'accompagnement (DLA), dispositif national d'appui aux activités et services d'utilité sociale.

Plus d'informations sur ce dispositif : <http://www.avise.org>

Dans le cadre de cette mission, l'Uniopss propose des « fiches pratiques » pour outiller les associations et les accompagner dans leur démarche de pérennisation de leurs activités d'utilité sociale afin de consolider et développer les emplois. Elles sont notamment accessibles aux adhérents de l'Uniopss et des Uriopss identifiés, sur les sites Internet du réseau Uniopss-Uriopss.

Plus d'information sur l'Uniopss : <http://www.uniopss.asso.fr>

Ces fiches sont la propriété de l'Uniopss. Elles ne peuvent être reproduites sans son consentement écrit.

I- Les créations d'associations dans le secteur sanitaire et social

Ces dernières années, elles représentent environ 12% des associations nouvelles, tous secteurs confondus : environ 8% pour le domaine social et 4% pour celui de la santé.

L'observation porte désormais sur cinq années d'application d'une nomenclature plus fine (2007 - 2012). Elle peut être présentée en moyenne annuelle pour en faciliter la lecture.

Avertissement : Sont ici observées les créations d'association pour lesquelles une déclaration en préfecture est obligatoire¹. Chaque association est répertoriée sous un ou deux thèmes, déterminé(s) à la lecture de son objet. Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen d'associations répertoriées dans chacun des deux thèmes « santé » et « social ». D'où le libellé « nombre d'inscriptions » et non « nombre d'associations créées ».

Tableau 1 - Créations d'associations dans le secteur sanitaire et social de 2007 à 2012

	Nombre d'inscriptions en moyenne chaque année	en %
Santé	2 835	85,2%
Services et établissements médico-sociaux	490	14,8%
Total Santé et médico-social	3 325	100,0%
Interventions sociales	1 565	19,2%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	3 685	44,2%
Services familiaux, services aux personnes âgées	1 000	12,3%
Total Social²	6 250	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S. France entière hors Alsace - Moselle (droit local). Lecture : Parmi les associations nouvelles enregistrées depuis 2007, 2 835 sont inscrites en moyenne chaque année sous le thème « Santé » et 490 sous le thème « Services et établissements médico-sociaux ». Au total, les inscriptions dans le domaine sanitaire et médico social sont au nombre de 3325, en moyenne annuelle.

Le nombre de créations dans le domaine de la santé est plus faible que dans celui du social, dans la mesure où dans le premier cas, les associations sont plutôt pérennes, sans besoin d'un renouvellement régulier. Le secteur social est plus diversifié, quant à ses activités et quant à la dimension des projets qu'il réunit.

Ce suivi très fin permet d'observer la dynamique de création, dans chacun des domaines, et de voir s'ils répondent aux besoins qui évoluent.

Cette observation est également nécessaire au plan territorial. Les informations utiles, présentées pour chacune des 26 régions, sont librement accessibles sur le site de Recherches & Solidarités. Elles sont prolongées par des analyses plus fines dans les départements pour lesquels R&S a noué un partenariat conduisant à la réalisation de *Panoramas de la vie associative*³.



¹ Les dissolutions d'association et les mises en sommeil étant rarement déclarées, l'analyse ne peut porter sur l'ensemble des associations en activité.

² A mi-chemin entre les secteurs économique et social, retenons également que, parmi les associations nouvelles, environ 1.900 sont inscrites sous le thème « aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques, vie locale ».

³ En savoir plus sur <http://www.recherches-solidarites.org/page/dans-les-territoires/etudes-en-departement/>

II- Le bilan de l'emploi en 2011

A) Méthodologie

Le périmètre associatif du secteur sanitaire et social se construit à partir de deux repères croisés : le critère juridique à partir des six catégories juridiques correspondant aux associations, et le critère d'activité à partir des codes APE correspondant au secteur de la santé et au secteur social.

Sur ce plan, la nomenclature d'activités françaises révisée en 2008 distingue :

- les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale, les centres de collectes...);
- les activités d'hébergement médico social, dont l'hébergement médicalisé pour trois publics différents et l'hébergement social pour six publics différents ;
- les activités sociales sans hébergement selon quatre cibles bien définies : les adultes handicapés et les personnes âgées, les jeunes enfants, les adolescents, les enfants handicapés. Auxquelles s'ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

On peut s'étonner de retrouver, sous cette rubrique, un code APE « fourre-tout » dénommé « action sociale sans hébergement non classée ailleurs ». Moins important qu'avec l'ancienne nomenclature, on verra plus loin qu'il concerne encore un nombre d'associations et de salariés loin d'être négligeable⁴.

Le tableau ci-dessous comporte les catégories juridiques et les différents secteurs d'activités retenus.

Tableau 2 - Périmètre de l'étude : secteurs d'activités et catégories juridiques (Source : INSEE)

Secteurs d'activités des associations	Codes APE correspondants
Santé	Division 86
Hébergement médico-social	Division 87
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	8710 A
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	8710 B
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	8710 C
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	8720 A
dont Hébergement social pour toxicomanes	8720 B
dont Hébergement social pour personnes âgées	8730 A
dont Hébergement social pour handicaps physiques	8730 B
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	8790 A
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
Action sociale sans hébergement	Division 88
dont Aide à domicile	8810 A
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	8810 B
dont Aide par le travail	8810 C
dont Accueil de jeunes enfants	8891 A
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	8899 B
Périmètre des associations	catégories juridiques : 9210, 9220, 9221, 9222, 9230, 9260

⁴ Une analyse approfondie des établissements répertoriés sous ce code activités est prévue au cours du 2^{ème} semestre 2012 afin notamment de mesurer la proportion de ceux qui peuvent être considérés comme « mal classés » car pouvant être enregistrés sous un code correspondant réellement à leur activité.

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions pluriannuelles de coopération, établies avec l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS-URSSAF) et avec la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

A partir du périmètre défini ci-dessus, trois données sont disponibles : le nombre des établissements employeurs (au cours d'une année donnée), le nombre de salariés (obtenu après moyenne trimestrielle) et la masse salariale brute correspondante. Ces données ont été réunies d'une manière homogène au cours des années 2000 à 2011, et selon une méthodologie rigoureusement identique pour le régime général et le régime agricole.

En effet, qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Et ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Sont en revanche comptabilisés les différents contrats aidés, ainsi que les bénéficiaires de l'aide par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres salariés.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

B) L'emploi en 2011

➤ Plus de 33.000 employeurs

Tableau 3 - Associations employeurs dans le secteur sanitaire et social en 2011

	Régime général	Régime agricole	Total	Répartition (en %)
Santé	3 398	6	3 404	10,2%
Hébergement médicalisé				
Pour personnes âgées	1 500	4	1 504	4,5%
Pour enfants handicapés	1 277	-	1 277	3,8%
Pour adultes handicapés et autres	546	-	546	1,6%
Sous-total Hébergement médicalisé	3 322	4	3 326	10,0%
Hébergement social				
Pour handicapés et malades mentaux	1 917	8	1 925	5,8%
Pour toxicomanes	132	-	132	0,4%
Pour personnes âgées	622	35	657	2,0%
Pour handicapés physiques	236	12	248	0,7%
Pour enfants en difficulté	1 357	3	1 360	4,1%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 577	6	1 583	4,7%
Sous-total Hébergement social	5 840	64	5 904	17,7%
Action sociale sans hébergement				
Aide à domicile	4 024	283	4 307	12,9%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	608	4	612	1,8%
Aide par le travail	2 023	86	2 109	6,3%
Accueil de jeunes enfants	3 320	9	3 329	10,0%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	902	NC	NC	2,7%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	443	NC	NC	1,3%
Action sociale sans hébergement n.c.a.	8 921	111	9 032	27,1%
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	16 217	212	16 429	49,2%
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	20 241	495	20 736	62,1%
Ensemble sanitaire et social	32 800	569	33 369	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. NC : non communicables en respect du secret statistique.

La santé représente 10,2% des employeurs, l'hébergement médicalisé, 10,0% et l'hébergement social, 17,7%. L'action sociale se détache nettement avec 62,1% des associations employeurs dont environ 4 300 dans l'aide à domicile, 2 100 dans l'aide par le travail et plus de 3 300 dans le secteur de la petite enfance.

On notera, pour le regretter, que la catégorie « fourre-tout » regroupe encore plus de 9 000 employeurs, soit 27,1% des associations du secteur sanitaire et social. On verra plus loin qu'ils ne représentent que 14% de l'emploi, soit proportionnellement un peu moins, car ce sont généralement des employeurs dont le nombre de salariés est inférieur à la moyenne générale.

La part des établissements employeurs du régime agricole est assez faible, mais non négligeable (1,7%). Elle se situe essentiellement dans l'aide à domicile (6,6% des employeurs du secteur), l'aide par le travail (4,1% des employeurs), l'hébergement pour personnes âgées (5,3%) et dans celui qui est spécialisé pour les personnes handicapées physiques (4,8%).

Plus d'un million de salariés en 2011 !

Le tableau suivant présente la ventilation détaillée des salariés⁵, avec la distinction entre le régime général et le régime agricole.

Tableau 4 - Nombre de salariés dans les associations sanitaires et sociales en 2011

	Régime général	Régime agricole ⁽¹⁾	Total	Répartition (en %)
Santé	131 482	674	132 156	13,2%
Hébergement médicalisé				
Pour personnes âgées	68 922	103	69 025	6,9%
Pour enfants handicapés	67 150	0	67 150	6,7%
Pour adultes handicapés et autres	31 956	0	31 956	3,2%
Sous-total Hébergement médicalisé	168 028	103	168 130	16,8%
Hébergement social				
Pour handicapés et malades mentaux	62 680	93	62 773	6,3%
Pour toxicomanes	1 985	0	1 985	0,2%
Pour personnes âgées	17 928	371	18 298	1,8%
Pour handicapés physiques	10 050	265	10 314	1,0%
Pour enfants en difficulté	40 956	18	40 974	4,1%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	30 668	131	30 799	3,1%
Sous-total Hébergement social	164 266	877	165 142	16,5%
Action sociale sans hébergement				
Aide à domicile	169 295	11 201	180 496	18,0%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	8 220	56	8 276	0,8%
Aide par le travail	134 841	1 482	136 323	13,6%
Accueil de jeunes enfants	32 774	97	32 870	3,3%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	22 573	NC	NC	2,3%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	9 900	NC	NC	1,0%
Action sociale sans hébergement n.c.a.	141 346	3 061	144 408	14,4%
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	349 654	4 707	354 361	35,4%
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	518 949	15 908	534 857	53,5%
Ensemble sanitaire et social	982 724	17 562	1 000 286	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. NC : données non communicables en respect du secret statistique.

⁽¹⁾ Dans le secteur de la santé, le nombre de salariés du régime agricole est nettement inférieur à celui de 2010 en raison d'un établissement désormais sous le régime général. Un établissement d'hébergement médicalisé pour adultes handicapés a par ailleurs été reclassé sous le code APE relatif à l'hébergement pour personnes âgées, entraînant un mouvement de salariés entre ces deux activités.

⁵ Les emplois recensés ici ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Voir la définition en annexe.

Le secteur sanitaire et social comporte plus d'un million de salariés en 2011 :

- Plus de 132 000 dans le secteur de la santé,
- Plus de 330 000 dans l'hébergement médico-social, répartis à parts pratiquement égales entre l'hébergement médicalisé et l'hébergement social,
- Plus de 180 000 dans l'aide à domicile et près de 355 000 dans les autres secteurs de l'action sociale sans hébergement.

Le régime agricole représente plus de 17 500 salariés, dont plus de 11 000 se situent dans le secteur de l'aide à domicile.

➤ **La taille moyenne des associations du secteur sanitaire et social**

En comparant la ventilation des établissements par secteur, et la même ventilation des salariés, le lecteur aura pu apprécier, au travers de différences importantes, que la taille des établissements varie fortement.

Tableau 5 - Taille moyenne des associations du secteur sanitaire et social en 2011

	Nombre moyen de salariés par association employeur
Santé	38,8
Hébergement médicalisé	
Pour personnes âgées	45,9
Pour enfants handicapés	52,6
Pour adultes handicapés et autres	58,6
Sous-total Hébergement médicalisé	50,6
Hébergement social	
Pour handicapés et malades mentaux	32,6
Pour toxicomanes	15,1
Pour personnes âgées	27,8
Pour handicapés physiques	41,6
Pour enfants en difficulté	30,1
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19,5
Sous-total Hébergement social	28,0
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	41,9
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	13,5
Aide par le travail	64,6
Accueil de jeunes enfants	9,9
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	25,0
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	22,3
Action sociale sans hébergement n.c.a.	16,0
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	21,6
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	25,8
Ensemble sanitaire et social	30,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les établissements de santé comptent en moyenne près de 40 salariés. Dans les structures d'hébergement, la différence est importante entre les établissements médicalisés (50 salariés en moyenne) et ceux qui ont un caractère social (28 salariés en moyenne).

Parmi ces derniers, la taille varie nettement selon les publics accueillis : de 15 salariés en moyenne dans les associations d'hébergement des toxicomanes, à près de 42 dans celles qui reçoivent des personnes handicapées physiques.

Les différences sont aussi notables dans les associations du domaine social sans hébergement : de 10 salariés en moyenne dans les crèches et halte-garderies, à près de 65 dans les associations d'aide par le travail.

S'agissant de l'aide à domicile, la moyenne de 42 salariés varie fortement selon les régions, et on notera que cette taille est significativement plus importante que dans les établissements lucratifs du même secteur.⁶

➤ Près de 20 milliards d'euros de masse salariale

Cette somme correspond à plus de 55% du total de la masse salariale distribuée en 2011 dans l'ensemble du secteur associatif.

**Tableau 6 - Masse salariale distribuée dans les associations du secteur sanitaire et social en 2011
 (en milliers d'euros) - Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.**

	Régime général	Régime agricole	Total
Santé	3 849 310	17 243	3 866 552
Hébergement médicalisé			
Pour personnes âgées	1 484 484	2 066	1 486 550
Pour enfants handicapés	1 503 574	0	1 503 574
Pour adultes handicapés et autres	712 494	0	712 494
Sous-total Hébergement médicalisé	3 700 552	2 066	3 702 618
Hébergement social			
Pour handicapés et malades mentaux	1 333 310	2 055	1 335 365
Pour toxicomanes	52 825	0	52 825
Pour personnes âgées	379 123	6 340	385 463
Pour handicapés physiques	179 915	5 459	185 374
Pour enfants en difficulté	1 016 343	316	1 016 658
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	647 520	1 395	648 916
Sous-total Hébergement social	3 609 036	15 564	3 624 601
Action sociale sans hébergement			
Aide à domicile	2 220 692	114 712	2 335 405
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	164 575	970	165 545
Aide par le travail	1 889 182	27 114	1 916 296
Accueil de jeunes enfants	566 947	1 254	568 201
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	502 270	152	502 422
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	243 625	32	243 657
Action sociale sans hébergement n.c.a.	2 659 002	34 172	2 693 174
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	6 025 601	63 694	6 089 295
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	8 246 293	178 406	8 424 699
Ensemble sanitaire et social	19 405 191	213 279	19 618 470

⁶ Voir sur ce point le développement spécifique annuel consacré au secteur de l'aide à domicile.

Les secteurs de la santé, de l'hébergement médicalisé et de l'hébergement social représentent chacun, 18 à 20% de la masse salariale des associations sanitaires et sociales. L'action sociale sans hébergement, un peu plus de 40%.

Au-delà des montants correspondant aux salaires bruts distribués en 2011 et présentés ci-dessus pour chaque secteur, il est intéressant de rapprocher la part que chacun représente en termes de salariés d'une part, et en termes de masse salariale, d'autre part.

Les écarts constatés sont à lire au regard de la place du temps partiel et des niveaux de qualifications, variables selon les secteurs.

Tableau 7 - Répartition des salariés et de la masse salariale distribuée dans les associations du secteur sanitaire et social en 2011 (en %)

	Répartition des salariés	Répartition de la masse salariale
Santé	13,2%	19,7%
Hébergement médicalisé		
Pour personnes âgées	6,9%	7,6%
Pour enfants handicapés	6,7%	7,7%
Pour adultes handicapés et autres	3,2%	3,6%
Sous-total Hébergement médicalisé	16,8%	18,9%
Hébergement social		
Pour handicapés et malades mentaux	6,3%	6,8%
Pour toxicomanes	0,2%	0,3%
Pour personnes âgées	1,8%	2,0%
Pour handicapés physiques	1,0%	0,9%
Pour enfants en difficulté	4,1%	5,2%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	3,1%	3,3%
Sous-total Hébergement social	16,5%	18,5%
Action sociale sans hébergement		
Aide à domicile	18,0%	11,9%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	0,8%	0,8%
Aide par le travail	13,6%	9,8%
Accueil de jeunes enfants	3,3%	2,9%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	2,3%	2,6%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	1,0%	1,2%
Action sociale sans hébergement n.c.a.	14,4%	13,7%
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	35,4%	31,0%
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	53,5%	42,9%
Ensemble sanitaire et social	100,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

On remarquera que le domaine de la santé, qui réunit 13,2% des salariés du secteur sanitaire et social, représente 19,7% des salaires distribués en 2011. Dans l'hébergement médicalisé et l'hébergement social, les parts sont respectivement de l'ordre de 17% en termes d'emplois et de 19% en termes de salaires.

En revanche, dans le secteur social sans hébergement, les temps partiels sont un peu plus fréquents et les qualifications élevées un peu moins répandues que dans le secteur de la santé, par exemple. La différence s'inverse : le secteur, hors aide à domicile représente 35,4% des effectifs et 31% des salaires. Elle est encore bien plus nette lorsque l'on prend en compte l'aide à domicile : 53,5 % des effectifs pour seulement 43% de la masse salariale.

L'aide à domicile et l'aide par le travail sont deux secteurs où les temps partiels, voire très partiels, sont très fréquents. Cela se traduit par un salaire moyen par tête (SPMT) inférieur aux autres secteurs, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 8 - Salaire annuel moyen dans les associations du secteur sanitaire et social en 2011

	Salaire annuel moyen par tête (en €)
Santé	29 258
Hébergement médicalisé	
Pour personnes âgées	21 536
Pour enfants handicapés	22 391
Pour adultes handicapés et autres	22 296
Sous-total Hébergement médicalisé	22 022
Hébergement social	
Pour handicapés et malades mentaux	21 273
Pour toxicomanes	26 615
Pour personnes âgées	21 066
Pour handicapés physiques	17 973
Pour enfants en difficulté	24 812
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	21 070
Sous-total Hébergement social	21 948
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	12 939
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	20 002
Aide par le travail	14 057
Accueil de jeunes enfants	17 286
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	22 250
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	24 605
Action sociale sans hébergement n.c.a.	18 650
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	17 184
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	15 751
Ensemble sanitaire et social	19 613

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

On retrouve dans ce tableau le secteur de la santé avec un salaire moyen significativement plus élevé (29 258 € par an) que la moyenne du secteur sanitaire et social (19 613 €). A l'opposé, l'aide à domicile et l'aide par le travail sont largement en retrait, avec un salaire moyen situé approximativement entre 13 000 et 14 000 €⁷.

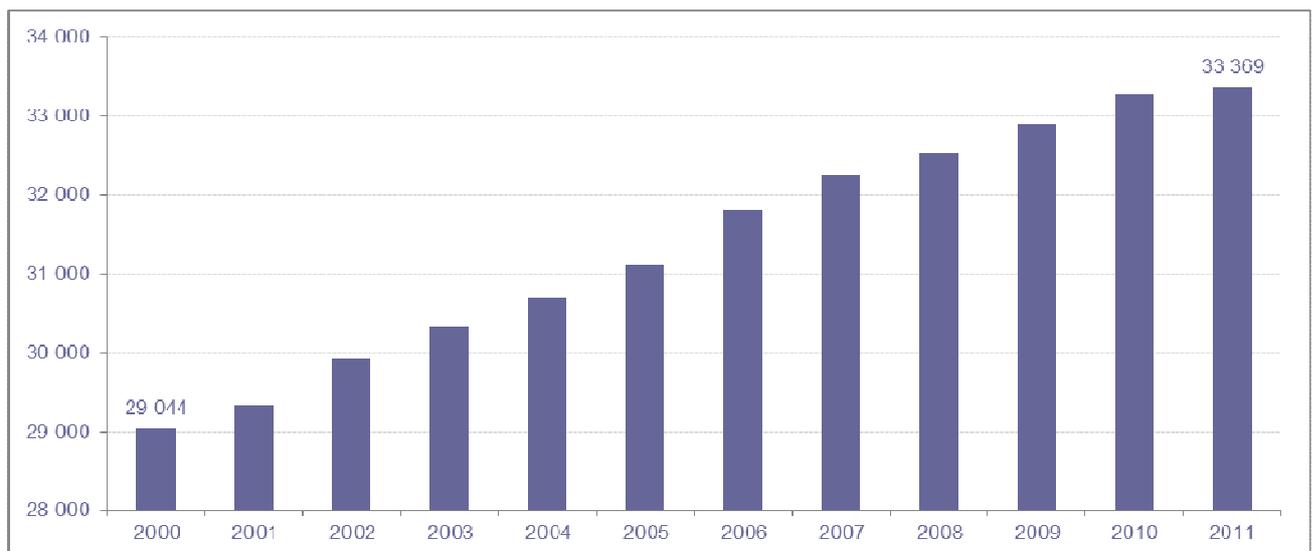
Avec 1 million de salariés en 2011, le secteur sanitaire et social représente environ 55% de l'emploi associatif total. C'est plus de 5% du total des salariés du secteur privé.

Fortement ancrés aux territoires, ces emplois jouent un rôle majeur en termes de lien social et d'insertion. Ils participent aussi très activement au développement économique de leurs régions respectives.

C) L'évolution 2000-2011

➤ Un gain de 4.300 employeurs

Graphique 1 - Evolution du nombre d'associations employeurs dans le secteur sanitaire et social



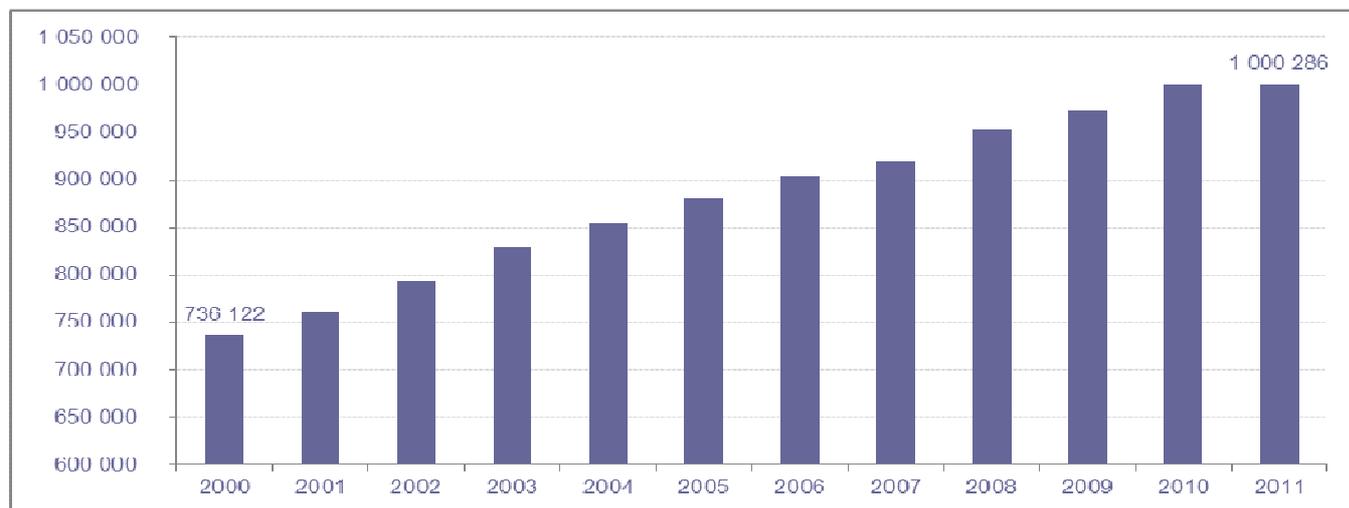
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

De 2000 à 2010, la croissance du nombre d'associations sanitaires et sociales employeurs a été continue et assez régulière. Malgré les difficultés économiques, la progression s'est maintenue aux environs de 1% par an de 2008 à 2010. Elle s'est nettement ralentie en 2011, avec un solde net d'à peine 100 associations de plus, recensées comme employeurs (+0,3%).

⁷ Rappelons que sont comptabilisés les bénéficiaires de l'aide par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres salariés.

➤ Une progression de près de 265 000 salariés depuis 2000

Graphique 2 - Evolution du nombre de salariés dans les associations du secteur sanitaire et social



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Jusqu'en 2005, le nombre de salariés a augmenté assez rapidement, entre 2,9% et 4,5% par an. Le rythme s'est ralenti en 2006 et surtout en 2007, avant de retrouver une croissance plus importante en 2008 (+ 3,6%). Elle s'est maintenue en 2009 et 2010, avant de s'interrompre brutalement, en 2011.

Ce coup d'arrêt porté à cette croissance continue place toutefois les associations sanitaires et sociales dans une situation plus favorable que l'ensemble du secteur associatif. Celui-ci affiche en effet, pour la première fois en douze années d'observation, une baisse de 0,5% du nombre de ses salariés, alors que l'emploi privé dans son ensemble a connu une légère reprise (+ 1,2%).

➤ **L'évolution du nombre de salariés de chaque secteur entre 2010 et 2011**
Tableau 9 - Evolution des salariés dans les associations du secteur sanitaire et social entre 2010 et 2011

	2010-2011
Santé	+ 0,2%
Hébergement médicalisé	
Pour personnes âgées	+ 1,7%
Pour enfants handicapés ⁽¹⁾	- 1,5%
Pour adultes handicapés et autres ⁽¹⁾	+ 3,2%
Sous-total Hébergement médicalisé	+ 0,7%
Hébergement social	
Pour handicapés et malades mentaux ⁽¹⁾	+ 2,8%
Pour toxicomanes	+ 2,1%
Pour personnes âgées	+ 4,2%
Pour handicapés physiques ⁽¹⁾	- 0,6%
Pour enfants en difficulté	- 0,1%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	+ 0,5%
Sous-total Hébergement social	+ 1,6%
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	- 2,3%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées ⁽¹⁾	+ 7,1%
Aide par le travail	+ 1,1%
Accueil de jeunes enfants	+ 1,0%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés ⁽¹⁾	- 0,4%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	+ 3,1%
Action sociale sans hébergement n.c.a.	- 0,9%
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	+ 0,4%
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	- 0,6%
Ensemble sanitaire et social	+ 0,1%
Ensemble sanitaire et social hors aide à domicile	+ 0,6%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. (1) une étude détaillée de l'évolution de l'emploi est prévue et portera sur plusieurs années. Cet approfondissement permettra le cas échéant, d'observer si des changements de statut juridique et / ou de code d'activité ont pu intervenir.

L'analyse détaillée par secteur montre des disparités importantes :

⇒ Les activités liées au grand âge poursuivent une progression supérieure à la moyenne générale du secteur. L'hébergement social affiche une croissance de + 4,2% (+ 5,2% en 2010). Dans l'hébergement médicalisé, la croissance ralentit : + 1,7% (+ 4,7% en 2010).

⇒ Les activités liées au handicap connaissent des évolutions bien différentes selon les publics et le type de structures : l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés et l'hébergement social pour handicapés mentaux marquent, comme en 2010, une progression supérieure à la moyenne générale du secteur (+ 3,2% et + 2,8%, contre 0,1%).

L'hébergement social pour handicapés physiques (- 0,6%), l'accueil sans hébergement d'enfants handicapés (- 0,4%) et plus encore l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés (- 1,5%) perdent des emplois.

Une activité se détache nettement, probablement parce qu'elle concerne également les personnes âgées : l'accueil des adultes handicapés et des personnes âgées avec une croissance de 7,1% (14,9% en 2010).

⇒ Quelques domaines connaissent une progression notable, par rapport à la moyenne du secteur : l'hébergement pour toxicomanes (+ 2,1%), l'aide par le travail (+ 1,1%), l'accueil de jeunes enfants (+ 1,0%) ou encore l'accueil d'enfants ou d'adolescents (+ 3,1%).

⇒ L'aide à domicile est le secteur qui a perdu proportionnellement le plus de salariés en 2011 : une chute de 2,3%, faisant suite à un retrait du même ordre en 2010.

On notera que l'impact est très important sur le taux de croissance de l'ensemble du secteur social sans hébergement : hors aide à domicile, celui-ci progresse de 0,6%, et il n'évolue que de 0,1% lorsque que l'on intègre l'aide à domicile.

➤ Une approche conjoncturelle très précieuse aujourd'hui

L'observation conjoncturelle avait en effet déjà permis de détecter les difficultés rencontrées par les associations au dernier trimestre 2010, alors que le bilan annuel de janvier à décembre demeurait relativement satisfaisant.

Ce suivi est réalisé grâce à la coopération établie avec la Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision de l'ACOSS-URSSAF. Il permet d'observer, trimestre par trimestre, l'évolution de l'emploi, après correction des variations saisonnières. Cette analyse en glissement trimestriel mesure finement, en temps réel, l'évolution du nombre de salariés.

Elle est utilement complémentaire du suivi annuel qui peut être réalisé sur des secteurs d'activités très ciblés (cf le bilan présenté plus haut), en pointant les évolutions chaque trimestre par grand thème. Dans le contexte actuel, ces deux approches se révèlent particulièrement utiles pour les acteurs, les observateurs et les décideurs.

Le tableau suivant part du premier trimestre 2010, et va jusqu'au premier trimestre 2012. Il permet de voir que les différents secteurs du monde associatif n'ont pas vécu la période récente de la même manière.

Tableau 10 : Glissement trimestriel de l'emploi, exprimé en pourcentage, corrigé des variations saisonnières

	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	T1-2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011	T1-2012
Hébergement médicosocial	0,5%	0,7%	0,7%	0,1%	-0,2%	0,4%	0,3%	0,3%	0,6%
Santé	0,2%	0,5%	0,3%	-0,2%	0,6%	-0,4%	0,0%	0,2%	-0,1%
Social sans hébergement, hors aide à domicile	0,3%	0,3%	0,5%	-0,5%	0,4%	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%
Aide à domicile	-0,7%	-0,2%	0,3%	-1,6%	-0,5%	-0,7%	-0,5%	-0,7%	-0,4%
Tous secteurs associatifs confondus (1)	0,4%	0,4%	0,5%	-0,7%	-0,1%	-0,3%	-0,2%	0,0%	0,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. (1) Comportant, outre le secteur sanitaire et social, la culture, le sport, l'enseignement, les loisirs, la jeunesse et l'éducation populaire, le tourisme...

Lecture : L'emploi associatif dans l'hébergement médicosocial a augmenté de 0,6% entre le 4^{ème} trimestre 2011 et le 1^{er} trimestre 2012. Il a baissé de 0,1% dans la santé.

L'ensemble du secteur associatif, toutes activités confondues, a connu quatre trimestres consécutifs de baisse, entre le 4^{ème} trimestre 2010 et le 3^{ème} trimestre 2011. Cela correspond à l'année scolaire 2010-2011, sur laquelle se calent bien des activités associatives.

Au sein du secteur sanitaire et social, l'hébergement médicosocial présente une évolution conjoncturelle positive, à l'exception du premier trimestre 2011. La tendance actuelle est encourageante, avec un premier trimestre 2012 en augmentation de 0,6%, qui tranche nettement avec celle des autres secteurs.

Le secteur de la santé comporte des variations trimestrielles en dents de scie : ainsi, à partir du 4^{ème} trimestre 2010, on observe une alternance de baisses et de hausses. Après un 4^{ème} trimestre 2011 légèrement positif, le 1^{er} trimestre 2012 accuse un retrait de 0,1% du nombre de salariés.

Le secteur social sans hébergement doit être observé en tenant compte de la place et de l'évolution spécifique de l'aide à domicile : cette dernière représente environ un tiers des salariés du secteur social sans hébergement, et enregistre une perte de l'ordre de 8.400 salariés depuis le 1^{er} trimestre 2010, premier d'une longue série de retraits. Celle-ci se prolonge par un nouveau recul de 0,4% au 1^{er} trimestre 2012.

L'aide à domicile sous forme associative aura ainsi perdu environ 5% de ses effectifs en deux années.

Pendant la même période, comme on le voit dans le tableau, le reste du secteur social sans hébergement n'a connu qu'un seul trimestre de recul, fin 2010. Au cours du premier trimestre 2012, il reprend de la vigueur, avec une hausse de 0,3%, faisant suite à trois trimestres de stagnation.



ANNEXE : DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES SUR L'EMPLOI

- **Une unité de compte : l'établissement**

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.

Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

- **La notion d'emploi**

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- **Le secteur concurrentiel⁸**

Il couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

- **La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée**

Elle désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

⁸ Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

- **Les secteurs d'activités des associations employeurs**

L'observation des associations employeurs par secteur d'activité porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222). Elle s'appuie sur la nomenclature d'activités françaises révisée en 2008 (NAF rév.2).

- **Les données corrigées des variations saisonnières (CVS)**

Elles correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT) et le glissement annuel (GA).

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

